



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 47695

Texte de la question

Interpellée par des enseignants des établissements scolaires maternels et primaires de sa circonscription, Mme Marie-George Buffet appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'insuffisance des moyens de remplacement des enseignants du 1er degré. Par exemple, pour l'année scolaire 2003-2004, 300 journées non remplacées ont été comptabilisées à Stains. Aujourd'hui, la majorité des remplaçants est déjà affectée sur des congés de longue durée ce qui entraîne l'impossibilité d'assurer le remplacement des congés de courte durée. Elle lui demande de lui indiquer les décisions qu'il compte prendre afin de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

La circonscription de Stains a effectivement connu des difficultés à remplacer les enseignants du premier degré absents au cours des mois de novembre, décembre et janvier de l'année scolaire 2003-2004, en raison d'un nombre important de congés de maternité qui se sont ajoutés à de nombreux congés de maladie. Au cours de l'année 2003-2004 le pourcentage des emplois affectés au remplacement des enseignants absents pour le premier degré s'élevait à 8,98 % en Seine-Saint-Denis, ce qui était supérieur à la moyenne nationale de 8,16 %. Pour l'année scolaire 2004-2005 les moyens consacrés aux remplacements des congés de maladie et de maternité sont accrus, ce qui permettra de mieux couvrir les absences liées à ce type de congé. Par ailleurs, une application informatique a été mise en place à l'inspection académique pour suivre les remplacements en temps réel et donner aux services gestionnaires une vue globale des besoins de chaque circonscription afin d'ajuster au mieux les moyens de remplacement aux absences qui pourront se produire.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47695

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 septembre 2004, page 7482

Réponse publiée le : 4 janvier 2005, page 99